

DEPARTEMENT
<b>ORNE</b>
CANTON
<b>LA FERTE-MACE</b>
COMMUNE
<b>LA FERTE-MACE</b>

## **REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

### **LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise ELITEL RESEAUX, ZA du Châtellier 61600 MAGNY LE DESERT (06 42 06 69 11 – o.penlou@elitel-reseaux.fr) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de réaliser des travaux de branchement gaz, rue du Petit Pont, du 4 janvier 2021 au 13 janvier 2021,
- Vu l'arrêté municipal n°198/20 du 8 décembre 2020 portant réglementation d'occupation du domaine public, pour des travaux de branchement gaz, rue du Petit Pont, réalisés par l'entreprise ELITEL RESEAUX,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

### **- ARRÊTE -**

**ARTICLE 1** - Afin de réaliser des travaux de branchement gaz, l'entreprise ELITEL RESEAUX est autorisée à occuper le domaine public rue du Petit Pont, du 4 janvier 2021 au 13 janvier 2021.

**ARTICLE 2** - Pendant la durée des travaux, la circulation se fera par alternat manuel et le stationnement sera interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 3** - Le demandeur se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux.

**ARTICLE 4** - Les travaux de réfection définitive de tranché, seront réalisés par la commune de La Ferté-Macé et facturés au demandeur.

**ARTICLE 5** - Dès la fin des travaux, le demandeur devra prendre contact avec les services techniques de la commune de La Ferté-Macé (16 rue Pierre Neveu 61600 La Ferté-Macé – 02.33.14.00.45 – services.techniques@lafertemace.fr), afin de pouvoir réaliser l'attachement.

**ARTICLE 6** - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

**ARTICLE 7** - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par l'entreprise ELITEL RESEAUX.

**ARTICLE 8** - Cet arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n°198/20 du 8 décembre 2020.

**ARTICLE 9** - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise ELITEL RESEAUX

Fait à LA FERTE-MACE,  
Le 09/12/2020,  
Le Maire,  
Michel LEROYER



